

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

Nombre de Conseillers en

exercice:

Inscrits: 29 Présents: 21 Votants: 27 L'an deux mil vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-

Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 février 2024

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Ange SPANO, Sandra MATHIAS, Laurent PIRAUD, Patricia JOSSO, Fabrice RONCIN, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Stéphane ORY, Laurent GAUTHIER, Carlos FOUCAULT, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU.

<u>Pouvoirs</u>: Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Guylaine MAHE donne pouvoir à Fabrice RONCIN, Nancy PINEAU donne pouvoir à Isabelle CALARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents: Hervé YDE, Sylvie PILLON-LECOQ.

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

AFFAIRES SCOLAIRES: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN VOYAGE AUX JO PARALYMPIQUES – ECOLE OSTREA

L'école OSTREA s'est vue attribuer 68 places (60 élèves + 8 adultes) pour assister aux épreuves d'athlétisme des Jeux paralympiques le mercredi 4 septembre 2024.

C'est une grande chance pour les élèves et cela vient récompenser le travail engagé depuis 2020 par l'équipe pédagogique autour du label Génération 2024.

Lors du conseil d'école, la directrice Mme Joly-NOEL, a informé les représentants de la commune, qu'elle allait déposer, via l'Amicale Laïque, une demande de subvention exceptionnelle pour financer intégralement cette sortie. Ce projet vient couronner 3 ans de travail spécifique autour des Jeux Olympiques et l'engagement de l'école pour la pratique sportive. Il est en parfait accord avec la politique municipale de promotion du sport et le label "Ville sportive" reçu récemment par Villeneuve en Retz.

Cette demande de subvention, qui s'élève à 4167.40 € (fourchette haute) est faite pour couvrir les frais suivants :

- devis car A/R Bourgneuf en Retz / Gare de Nantes
- TGV A/R Nantes / Paris Montparnasse
- Métro Montparnasse / Stade de France

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer la somme maximum, sur production de factures, de 3125.55 €, décomposé comme suit : 50% de subvention du projet + 25% pour le volet exceptionnel du projet.

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (Michel THABARD)

- ATTRIBUE la somme de 3125.55 € à l'association Amicale Laïque Ostréa pour le projet décrit cidessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

Date de signature de l'acte : 14 février 2024

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 février 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER